

la sécurité humaine

Gouvernance et responsabilisation

Amener les institutions publiques et privées à rendre compte de leurs actes

Cour pénale internationale

■ Au cours du siècle qui vient de s'achever, l'humanité a été témoin d'actes de violence et de crimes atroces perpétrés contre les populations civiles en temps de guerre. Pour empêcher que de telles tragédies se reproduisent, il importe que les auteurs de ces crimes soient forcés de rendre compte de leurs actions.

■ Le Canada a joué un rôle important vis-à-vis l'adoption, le 17 juillet 1998, du Statut de Rome instituant la Cour pénale internationale (CPI), qui a été approuvé par 120 pays. À peine deux ans plus tard, il était le premier pays au monde à ratifier le Statut en adoptant la Loi sur les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre. En 2000, le gouvernement a lancé la Campagne canadienne en faveur de la CPI (site web : www.cpi.gc.ca), qui a appuyé l'organisation de plus de 18 conférences, séminaires et ateliers dans toutes les régions du monde pour aider les pays à ratifier le Statut et à s'acquitter de leurs obligations. Pas moins de 139 États ont signé le Statut de Rome, qui est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2002, et le nombre élevé de ratifications indique bien l'appui international dont jouit la CPI. Celle-ci est dotée d'une juridiction qui englobe le

génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre. Cette juridiction est complémentaire à celle des tribunaux nationaux : la Cour ne peut en effet procéder à des enquêtes ou tenter des poursuites que si les tribunaux nationaux sont incapables d'agir ou refusent de traduire les violateurs en justice.

■ Dans le cadre de sa campagne en faveur de la CPI et par l'entremise de ses missions auprès de l'ONU et ailleurs, le Canada poursuit ses efforts en vue de faire adopter et appliquer le Statut de Rome. Ces efforts comprennent également des activités de sensibilisation et d'éducation – campagnes d'information au Canada et à l'étranger, tenue de consultations sur une approche sexospécifique de la CPI, organisation d'une conférence à l'intention des jeunes et préparation d'un programme de cours sur la CPI destiné aux écoles canadiennes.

CP/AP (Shawn Baldwin)



New York, le 3 septembre 2000 : au siège des Nations Unies, l'ambassadeur jordanien à l'ONU, le prince Zeid Ra'ad Zeid al-Husseini, préside la première session de l'assemblée des États parties de la Cour pénale internationale

Atelier sur la mise en application du Statut de Rome en Afrique orientale

Le Canada et le Secrétariat du Commonwealth ont organisé un atelier sur la mise en application du Statut de Rome de la CPI dans les pays d'Afrique orientale membres du Commonwealth. L'atelier a eu lieu en février 2002 à Dar es-Salaam, en Tanzanie. Dix États d'Afrique orientale ont participé à cette rencontre, qui réunissait des juristes et des experts internationaux de la CPI afin d'examiner les mesures que chaque pays devrait prendre pour ratifier et appliquer le Statut de Rome. Quatre des États représentés à l'atelier – le Malawi, Maurice, l'Ouganda et la Tanzanie – l'ont ratifié peu après.